

Une mine d'emplois

L'Union des entrepreneurs du paysage des Pays de la Loire et Poitou-Charentes vient de signer une convention régionale de coopération avec la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, dans le domaine de la formation. Connaissant une forte croissance, les entreprises du secteur ont besoin de bras.



En juillet dernier, Jean-Noël Ménard, directeur de la Draf des Pays de la Loire (à gauche) aux côtés de Dominique Pain, vice-président de l'Unep régionale, pour la signature de la convention de coopération.

Dans un communiqué daté de début juin, l'Unep faisait savoir que les métiers du paysage se révèlent créateurs d'emplois depuis le début 2006. En février, elle annonçait que «les entreprises du paysage créent chaque année plus de 4 000 emplois en solde net, et le nombre d'entreprises du secteur a progressé de 9 %

sur les trois dernières années. Autant de signes de la bonne santé d'un secteur méconnu, qui a foi en l'avenir». «Constamment à la recherche de main d'œuvre qualifiée pour accompagner leur développement, les entrepreneurs du paysage ont ainsi créé 4 200 emplois l'an dernier. Un chiffre qui aurait pu être encore plus important si

nombre d'entre eux n'avaient pas rencontré de difficultés pour recruter, notamment faute de candidats. Ce scénario devrait se confirmer cette année : 94 % des chefs d'entreprise pensent que leurs effectifs vont se stabiliser ou continuer à croître sur les douze prochains mois. Les embauches prévues concernent tous les niveaux de qualifi-

cation, des postes d'ouvriers qualifiés (jardiniers-paysagistes), à ceux d'encadrement (chefs d'équipe)».

L'Unep n'hésite donc pas à signaler que peu de filières de formation débouchent sur un éventail de métiers aussi variés et évolutifs que ceux du paysage. Mais il lui faut des candidats à l'embauche. Le 11 juillet dernier, l'Unep des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes a signé à Nantes une convention régionale de coopération avec la Draf pour s'impliquer auprès de l'Etat et promouvoir ainsi de manière concertée les métiers et les formations du paysage.

A l'écoute. «Cette démarche de l'Unep s'inscrit dans une volonté de collaboration étroite avec les acteurs de la formation», explique Dominique Pain, vice-président de l'Unep régionale. «Notre souci est d'être à l'écoute. Cette étape confirme et conforte l'investissement de l'Unep dans la formation». Les responsables de l'Unep estiment, en outre, que cette nouvelle étape va permettre de concrétiser un projet cher à la profession : la réunion le 16 octobre prochain de l'ensemble des établissements de formation. «L'occasion d'échanger sur les projets en cours, notamment les Olympiades des métiers, mais aussi le secteur du paysage, ses enjeux et ses perspectives d'embauches».

L'année dernière, l'Union nationale des entrepreneurs du paysage était déjà parvenue à signer une convention emploi-formation avec l'Apecita, structure spécialisée dans le recrutement en agriculture. Une façon

de faire savoir que le secteur emploie. Cette initiative venait effectivement en aide aux sociétés de taille modeste pour que leurs dirigeants acquièrent une formation en matière de techniques de recrutement. La preuve que ce domaine d'activité, en raison de son essor ces dernières années, avait besoin de faire venir à lui de nouvelles personnes.

Dès lors, l'Unep et l'Apecita allaient pouvoir de concert mieux informer sur les métiers du paysage et les mettre en avant auprès des jeunes. Et les pistes sont multiples étant donné que la profession de paysagiste oblige à avoir dans son sac bon nombre de compétences. Seul savoir entretenir un espace vert ne serait pas suffisant. La maçonnerie est une autre corde à avoir à son arc, tout comme l'élagage, la conduite des engins de chantier ou encore la pose de circuits d'arrosage dans un jardin, ou enfin l'entretien de certains terrains de sports.

«Au sein d'une entreprise, les possibilités d'évolution sont réelles et permettent, par exemple, de passer du poste d'ouvrier-paysagiste à celui de chef d'équipe, puis de conducteur de travaux», indique l'Unep. Mais «les entrepreneurs du paysage cherchent constamment à recruter tant des ouvriers spécialisés que du personnel d'encadrement. Leur exigence première : des professionnels qualifiés et opérationnels».

En amont de ces nombreuses fonctions, il existe naturellement une large gamme de qualifications (lire ci-dessous).